

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

Extrait du registre des DELIBERATIONS

Commune de DOURDAN

du Conseil Municipal du 4 octobre 2019

Nomenclature N° : 8.8

Conseillers en exercice : 33

N°DEL2019083

Présents : 29

Objet : Agenda 2030 – Diagnostic territorial

Le 4 octobre 2019 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Madame la Maire le 27 septembre 2019, s'est réuni sous la Présidence de Maryvonne BOQUET, au Centre Culturel de Dourdan.

PRESENTS : Maryvonne BOQUET, Olivier BOUTON, Catherine AUBERT, Gérard DIAZ, Sylvine HENDELUS, Séverine HULBACH, Thomas KIEFFER, Tarik EL GACHBOUR, Pierre DUCOLONER, Annie SARRAN, Farid GHENNAM, Didier LECRENAIS, Claudine KIEFFER, Luc TURNER, Béatrice CROS, Nessa DAVRAIN, Désigane FLORE, Aude BOQUET, Elsa CAUDY, Nicolas LECOT, Thérèse GILBERT, Christophe JEDRECY, Brigitte ZINS, Jean-Jacques DULONG, Romain VITEAU, Christophe NICOLAU, Marie-Ange ROUSSEL, Alessandro BERTONE, Marc MACAN, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Eric RINEAU a donné pouvoir à Marie-Ange ROUSSEL, Nadia LE BOURNOT a donné pouvoir à Christophe NICOLAU, Fabienne LAPINA a donné pouvoir à Marc MACAN, conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTE : Christelle BARTHELEMY

SECRETAIRE DE SEANCE : Nessa DAVRAIN

Le conseil municipal entend l'exposé du rapporteur, Thérèse GILBERT, au cours duquel un diaporama est diffusé.

La commune de Dourdan s'est engagée depuis février 2019 dans l'élaboration de son Agenda 2030. Cette démarche a été entreprise en partenariat avec *Notre Village*, association d'intérêt général et reconnue experte par la Délégation interministérielle de l'Ecologie et du Développement Durable pour accompagner les collectivités dans leur démarche de mise en œuvre d'un Agenda 2030.

Suivant la procédure établie par cette dernière, un audit de la collectivité a été mené pour poser un diagnostic des forces et faiblesses du territoire dourdannais sur les plans économique, environnemental et social, les trois piliers du développement durable. Des entretiens et des visites in situ ont eu lieu afin de permettre à *Notre Village* de remplir leur grille d'audit et de passer en revue les 700 critères qui la composent. La restitution de ce travail est organisée en fonction des cinq finalités définies par le référentiel ministériel pour les projets territoriaux de développement durable :

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

C'est le pré diagnostic, réalisé par l'association *Notre Village*, qui est présenté au Conseil municipal pour en prendre acte.

Une réunion publique s'est tenue en parallèle, le 17 avril dernier, pour présenter aux dourdannais les étapes du travail à mener et les enjeux portés par l'Agenda 2030, la concertation étant au cœur de la démarche portée par la commune. C'est pourquoi cinq groupes de travail, formés d'habitants et d'élus, ont été constitués et se sont réunis chacun à trois reprises entre mai et juillet dernier. Une réunion de restitution s'est tenue le 12 septembre pour permettre aux membres de présenter leur travail, chacun sur une des cinq finalités, en s'appuyant notamment sur les résultats de l'audit. Des objectifs et des propositions d'actions ont ainsi été formulés.

Ces deux démarches (diagnostic et concertation) permettent d'identifier les domaines où la marge de progression est la plus significative et offrent ainsi une vision des attentes des citoyens et des engagements qui doivent être pris pour faire de Dourdan une ville durable et responsable.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°DEL2019006 du conseil municipal du 22 février 2019 relative à l'Agenda 21 – « Notre Village, Terre D'Avenir » territorial 2030,

Vu l'avis de la commission « Urbanisme, Travaux, Développement durable » du 23 septembre 2019,

Considérant la volonté de la commune de mettre en œuvre un Agenda 2030,

Considérant que le diagnostic du territoire permet de définir, en complément de la concertation, les domaines prioritaires d'intervention de l'Agenda 2030,

Le conseil municipal, après en avoir débattu, **prend acte** de la communication du pré-diagnostic de territoire réalisé par l'association « Notre Village, Terre D'Avenir » dans le cadre de l'élaboration de l'Agenda 2030.

Acte rendu exécutoire :

- Publié le : 5 OCT. 2019
- Transmis au représentant de l'Etat

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme

La Maire

Maryvonne BOQUET

